

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2016

18H CHAMBON SUR DOLORE

- **Présentation des informations relatives à La fusion des intercommunalités**
- **Validation des PV**

Le Président demande aux délégués communautaires s'ils souhaitent amender les comptes rendus des deux précédentes réunions.

Les délégués à l'unanimité valide les comptes rendus des réunions du 3 décembre 2015 et du 19 janvier 2016.

- **Délégations du Président**

Le Président présente à l'assemblée les décisions qui ont été prises au titre de ses délégations :

- Lors de la réunion du 19 janvier, une présentation des évolutions du groupe de travail concernant l'atelier de découpe de viande bio a été faite. Il a été évoqué la possibilité de renouveler le bail de l'atelier de découpe de viande avec la société Biosavine. Ce renouvellement a donc été effectué sur la base d'un bail courte durée de 1 an.
- D'autre part le Président a procédé au remboursement de la ligne de trésorerie de 50 000€ qui avait été souscrite en début d'année pour faire face à un manque de trésorerie.

- **Compte administratif 2015**

Le Président cède la parole à Mme Giron, 1^{ère} Vice-Présidente, pour la présentation des comptes administratifs.

Après avoir entendu la présentation des comptes administratifs 2015, le conseil communautaire à l'unanimité valide les comptes administratifs du budget principal, des budgets annexes « portage de repas », « Usine relais », « Logements sociaux », « les Plaines », « Immobilier professionnel ».

- **Comptes de gestion**

Le Président présente les comptes de gestion 2015.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2015.

- **Affectations de résultats 2015**

Le Président présente les affectations de résultats 2015.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les affectations de résultats 2015.

- **Vote des taux**

Le Président rappelle les taux 2015 et propose de maintenir ces taux, conformément à ses engagements de début de mandat de ne pas augmenter la part intercommunale des impôts locaux.

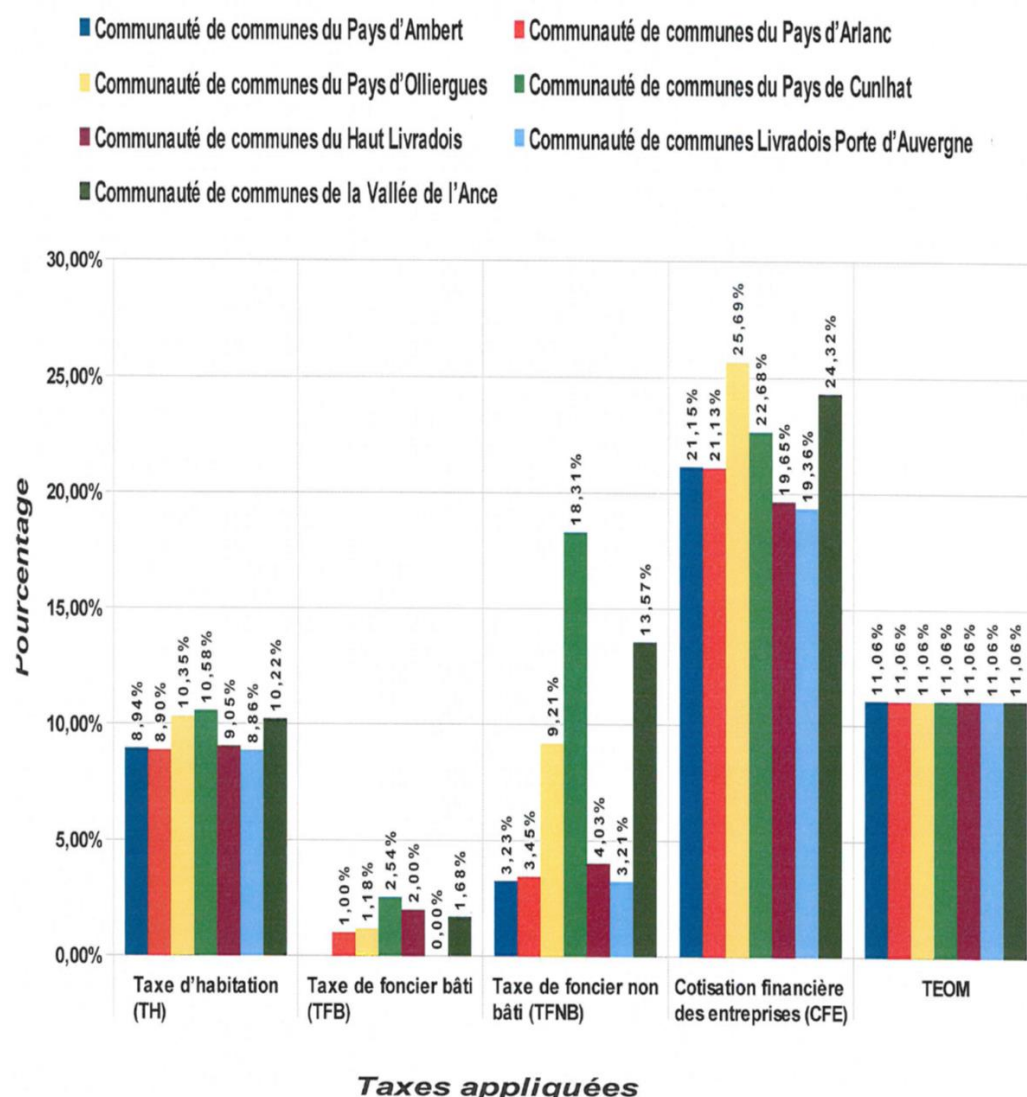
M.Rodier demande quelle sera l'évolution des taux dans la grande intercommunalité.

Le Président indique que des modalités de lissage sont prévues par la loi mais qu'il est aujourd'hui difficile d'apporter une réponse à cette question, même s'il est probable que les taux de la

communauté de communes du Haut-Livradois augmentent puisqu'ils sont parmi les plus bas des 7 intercommunalités. Il interroge Madame Giraud pour avoir un complément technique à cette question.

Mme Giraud indique que conformément à la présentation concernant la fusion qui a été faite en début de réunion, des études sont en cours, notamment pour avoir des éléments sur les compétences qui seront prises par la future intercommunalité et pour connaître les marges de manœuvre financière de la future intercommunalité. Sans connaître quelles seront les charges et les moyens de demain, il est impossible de dire aujourd'hui quels seront les besoins en termes de fiscalité. Elle présente les différents taux dans les 7 communautés de communes.

Bilan Synthétique "Fiscalité"



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide pour l'année 2016 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 9,05%

- Taxe foncière bâtie : 2,0%
- Taxe foncière non bâtie : 4,03%
- Cotisation foncière des entreprises : 19,65%

- **TEOM :**

Le Président présente l'évolution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votée par le comité syndical du SIVOM en janvier. Cette évolution de 5% avait été annoncée l'année dernière.

M.Mery s'interroge sur l'utilité d'un vote alors que la décision est déjà prise par le SIVOM.

Le Président rappelle que le comité du SIVOM est composé d'élus dont un certain nombre qui sont également conseillers communautaires.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le taux 2016 de 12,20% pour la TEOM.

- **Cotisations 2016**

Le Président rappelle qu'en 2015 le conseil avait accepté un certain nombre d'augmentations mais avait prévenu qu'il n'y aurait pas d'augmentation en 2016. Le tableau présenté correspond à cet engagement, à l'exception des cotisations qui sont basées sur le nombre d'habitants. La cotisation par habitant n'est pas modifiée, c'est uniquement le nombre d'habitants qui varie. La seule modification apportée est le soutien proposé à la mission locale dans la cadre du fonds local d'aide aux jeunes pour un montant de 2,40€ par jeunes suivi du territoire. En 2015 80 jeunes du Haut-Livradois ont été suivis par la mission locale, soit une cotisation de 192€.

Cotisation à l'Association des Maires du Puy de Dôme	110,91
Cotisation plateforme initiative Thiers Ambert	1 358,40
Cotisation mission locale	192,00
Cotisation au BIEF	6 458,40
Cotisation au CAUE	700,00
Cotisation au Parc Livradois Forez	1 047,58
Cotisation Au Parc Objet Pays	2 467,50
Cotisation Au Parc Objet SCOT	2 467,50
Cotisation Maison de l'alimentation	100,00
Cotisation au Réseau Sites Casadéens	100,00
Cotisation à ABLF	480,00
Cotisation SIEG	30,00
ADEP	147,00
Cotisation Syndicat Ligne Ferroviaire du Livradois Forez	6 169,00
Cotisation ARDTA	500,00
Contribution VALLEE DE LA DORE	994,00
Cotisation ADHUME pour conseil en énergie partagée	4 206,00
Cotisation RURENER	0,00

Cotisation CLIC	15,00
Cotisation ACLLF	80,00
Total	27 623,29

M.Rodier s'interroge sur le bien-fondé du maintien de la subvention au Bief.

M.Chassaigne rappelle que le Bief ne s'use que si l'on s'en sert, et qu'il faut les solliciter. Il indique qu'il faudra avoir ce débat dans la future intercommunalité.

Le Président confirme que la question du portage par une association ou en direct par le personnel de la communauté de communes se posera.

M.Rodier confirme que la question se posera différemment dans une grande collectivité que dans une petite.

M.Chassaigne demande ce qu'est Rurener ?

M.Hoenner répond qu'il s'agit d'une association de communes rurales en vue du développement durable. Il précise que la cotisation est à 0€ car l'association ne demande pas d'adhésion mais cette inscription permet de valider l'adhésion.

Mme Rebord demande à quoi correspond la cotisation « Pays Vallée de la Dore »

Le Président indique qu'il s'agit de la cotisation correspondant au coordonnateur santé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide la participation au fonds local d'aide aux jeunes à hauteur de 2,40€ par jeune du territoire suivi par la mission locale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide les adhésions et les cotisations correspondantes telles que présentées.

- **Participations 2016**

Le Président présente à l'assemblée les participations 2016 :

Participation CT Dore Moyenne	7 660,29
Participation ATUR	3 525,00
Participation RIF	4 300,00
Participation éco ambassadeur	2 086,00
Animation CFT	0,00
Contrat territorial Eau mère	13 973,00
Contrat territorial Dore Amont	10 575,00
Contribution Maison du Tourisme	8 739,00
Territoires bio exemplaires	1 718,00
Total	52 576,29 €

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve les participations 2016 telles que présentées.

- **Subventions 2016**

Le Président présente les subventions 2016. Il indique que les différentes communautés de communes qui vont fusionner l'an prochain ont fait des choix différents concernant les subventions aux associations. La communauté de communes du Haut-Livradois a fait le choix de laisser le financement des associations communales aux communes. A voir les choix qui seront faits dans future interco.

Subvention	SIF	4 500,00 €
Subvention missions confiées	MHL	19 333,33 €
Subvention ADACL	ADACL	48 466,67 €
Subvention périscolaire ADACL	ADACL	7 900,00 €
Reversement DDCS	ADACL	2 000,00
Reversement DDCS	Collège Gaspard des Montagnes	200,00
Reversement DDCS	Association Lyre du Doulon	500,00
Reversement DDCS	TEAM STARS	500,00
Reversement DDCS	MHL	800,00
Maison de l'Alimentation	Maison de l'Alimentation	3 525,00 €
Les Copains	Cycloclub Les Copains	1 000,00 €
Course du Haut Livradois	Vélo club Ambertois	1 000,00 €
Subvention	APFL	500,00 €
JSP	JSP	150,00 €
Concours des écoles	Concours des écoles	350,00 €
Total		90 725,00

Le Président précise que la course du Haut-Livradois n'y était pas l'an dernier mais il s'agit du renouvellement de la course d'il y a deux ans qui cette année se déroule en partenariat entre la CCHL et la CC Pays de Cunlhat.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve les subventions 2016 telles que présentées.

- **Intégration des associations / renouvellement des conventions**

Le Président indique que les compétences lecture publique et enfance/jeunesse sont exercées par la plupart des communautés de communes appelées à fusionner. La question se pose sur la reprise de

cette compétence et soulève de nombreuses interrogations sur le devenir du personnel associatif dans cette nouvelle intercommunalité. Comme cela avait été évoqué lors du conseil communautaire du 19 janvier, proposition a été faite aux associations soit de rester en associatif soit d'intégrer la communauté de communes du Haut-Livradois. Un travail a été fait à la fois par les associations et le personnel de la communauté de communes du Haut-Livradois. Présentation de la répartition qui a été faite.

M.Rodier trouve étrange le montage et la répartition des heures.

M.Hoenner indique que l'association effectue des missions à la fois pour la communauté de communes du Haut-Livradois et pour la commune de Saint-Germain-l'Herm, notamment en assurant à la fois les heures de temps d'animation périscolaires pour la cocom qui s'enchaînent avec des heures de garderie communales. Dans ce cas il est plus pertinent de ne pas avoir 2 intervenants successifs mais une continuité.

M.Rodier s'interroge sur la possibilité d'avoir un temps partiel avec une autre activité à côté dans la future intercommunalité.

Le Président répond que le but de cette démarche est de sécuriser les CDI et que la question des temps partiels et du cumul d'activité se pose également pour des salariées de la communauté de communes du Haut-Livradois.

Mme Giron indique que cela participe au maintien de l'emploi sur les territoires en proposant des temps complets et en cumulant des temps partiels pour faire de l'emploi sur le territoire et éviter des quarts de temps qui viendront d'Ambert.

Au vu de ces calculs le Président soumet donc la proposition d'une intégration au 1^{er} septembre 2016.

M.Chassaigne demande si les autres communautés de communes sont au courant de cette démarche et comment elle est perçue.

Le Président répond que l'intégration des associations a été évoquée avec les Présidents des autres communautés de communes lors d'un comité de pilotage et qu'ils ont compris cette démarche. Il y a peu de portage associatif dans les autres CC. Il précise qu'il n'y a pas eu d'obligation, la question s'est posée au niveau des associations également et le personnel souhaite intégrer. Idem pour les médiathèques.

Le Président précise que dans cette logique, le renouvellement des conventions est proposé sur 4 mois et non 12. Concernant les médiathèques, il sera nécessaire de réunir la CLECT. En effet le 8 premiers mois de l'année les communes verseront normalement la subvention à l'association des médiathèques puis par le biais du transfert de charges les 4 derniers mois seront versés à la communauté de communes du Haut-Livradois dans le cadre des attributions de compensation. Il invite à penser à cette répartition dans les communes si elles souhaitent verser les subventions aux associations, il ne faudra verser que la partie des 8 premiers mois.

M.Pouget Jacques indique que cela le choque qu'on anticipe autant sur les compétences de la future intercommunalité. Il s'interroge sur ce qu'il se passera si la compétence n'est pas prise par le futur EPCI.

Le Président répond que le personnel retournerait alors aux communes en même temps que les compétences, cependant il voit mal comment les communes pourraient gérer elles-mêmes l'accueil de loisirs et les TAP. Le seul EPCI qui ne porte pas la compétence enfance jeunesse c'est Ambert car la commune a les moyens de gérer elle-même cette compétence, ce qui ne sera pas le cas des petites communes. Les élus ont été contents de trouver le personnel pour gérer la compétence jusqu'ici et la

remise en cause de ce personnel peut être rapide demain en estimant qu'il y a assez de monde pour gérer en interne.

Mme Giron ajoute que les élus ont une responsabilité morale vis-à-vis du personnel qui a été financé jusqu'ici. De plus elle voit mal comment les compétences enfance jeunesse et livre et lecture pourrait ne pas être communautaires car ce serait un mauvais calcul que cela soit porté par les communes.

M.Pouget Jacques demande ce qui permet aujourd'hui de dire que le futur EPCI n'intégrera pas le personnel.

Le Président lui retourne la question en demandant ce qui permet de dire qu'il les intégrera.

Mme Giron précise que dans la structure qui existera demain il y aura probablement des personnes titulaires des concours mais qui ne seront pas sur le territoire et que la proposition d'intégration représente une reconnaissance des services rendus pendant des années.

M.Pouget Jacques précise qu'une réunion s'est déroulée la semaine précédente sur les temps d'animation périscolaire et que le bilan n'est pas très positif. Cela signifie que la communauté de communes du Haut-Livradois va procéder à l'intégration d'un personnel qui ne donne pas satisfaction.

Mme Giron explique que l'intégration dans la communauté de communes permettra également de faire de la formation. Ces personnes n'ont pas démerité car il y a eu des absences pour formation. Dans le grand EPCI il y aura la possibilité de faciliter la formation et les intervenants extérieurs ce qui du coup plaide pour cette grande intercommunalité.

Le Président ajoute qu'il préfère offrir ce choix aux personnes qui travaillent avec la communauté de communes du Haut-Livradois. Cette dernière arrivera dans la grande cocom avec un budget constant et sain, ce qui ne sera peut-être pas le cas de tout le monde.

M.Chassaigne ajoute qu'effectivement des questions se posent sur la capacité du personnel mais il précise que ce n'est pas une remise en cause des contrats pérennes.

Mme Dutour précise que la gestion des temps d'animation périscolaires n'est pas facile, ce sont des contrats aidés, qui n'ont pas beaucoup de temps et pas beaucoup de moyens.

Le Président ajoute que si les communes devaient gérer les TAP demain ce serait difficile pour elles.

M.Pouget Jacques précise qu'il ne remet pas en cause l'intérêt de la prise en charge des TAP par la communauté de communes et qu'il est conscient de la difficulté que cela représenterait pour les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 19 voix pour, un vote contre (M.Pouget Jacques) et 2 abstentions (Mme Rebord et M.Rodier) se prononce en faveur de la gestion en interne de la compétence livre et lecture et de la compétence enfance jeunesse et de l'intégration du personnel associatif correspondant selon les modalités décrites.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par voix 20 pour, un vote contre (M.Pouget Jacques) et 1 abstention (Mme Rebord) se prononce en faveur du renouvellement des conventions avec l'ADACL et les médiathèques du Haut-Livradois sur 4 mois.

- **Syndicat d'initiative de Fournols**

Le Président propose le renouvellement de la convention avec le syndicat d'initiative de Fournols selon les mêmes modalités qu'en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 20 voix pour et 2 voix contre (Mme Fortier et M.Mery) approuve le renouvellement de la convention avec le syndicat d'initiative de Fournols.

- **Amortissements et neutralisation :**

Le Président explique à l'assemblée que la communauté de communes du Haut-Livradois doit amortir le fonds de concours qui a été versé à la commune de Condat pour le restaurant « Chez Marthe » et le virement qui a été fait du budget principal au budget annexe immobilier professionnel pour la construction de la ressourcerie. Il convient de déterminer la durée de ces amortissements. Il indique que la trésorerie a approuvé l'utilisation en parallèle de ces amortissements du procédé de neutralisation qui consiste, par un jeu d'écritures comptables à neutraliser l'impact de ces amortissements sur la section de fonctionnement du budget principal. Il propose donc à l'assemblée de choisir une durée d'amortissement de 1 an et de procéder à la neutralisation de ces amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve l'amortissement du fonds de concours versé à la commune de Condat et le versement du budget principal au budget annexe immobilier professionnel sur une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la neutralisation des amortissements précités.

- **Budgets 2016**

- **Budget principal**

Le Président présente le budget prévisionnel 2016 prévoyant la gestion en directe des compétences livre et lecture et enfance jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2016.

M.Chassaing demande pourquoi les recettes relatives à la taxe de séjour sont inférieures au réalisé 2015.

Les services précisent que la taxe de séjour 2015 est légèrement faussée car Azureva, qui est le contributeur le plus important, a versé l'intégralité de sa taxe de séjour 2015 en 2015. Il y aura donc un manque à gagner sur l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 21 voix pour et une voix contre (M.Pouget Jacques) approuve le budget prévisionnel 2016 tel que présenté.

Mme Rebord indique qu'elle vote le budget au global mais qu'elle conteste certaines choses. St Bonnet le Bourg ne bénéficie pas de TEPCV et elle a dû essayer de nombreuses critiques suite à l'article qui est paru dans la Montagne.

Le Président répond qu'il lui semble plutôt positif pour une communauté de communes comme la nôtre de pouvoir répondre à un appel à projet national. On a mouillé la chemise pour pouvoir répondre et tout est fait pour aller chercher d'autres financements pour ceux qui n'ont pas pu répondre sur la première phase.

M.Hoenner précise que le bureau et le personnel sont déjà en train de travailler pour essayer de mobiliser les fonds supplémentaires et les communes qui n'en ont pas bénéficié au premier passage seront prioritaires.

Le Président ajoute que la communauté de communes du Haut-Livradois ne va pas se flageller alors qu'elle a récupéré 500 000€ et que beaucoup d'autres CC nous regardent avec intérêt.

Mme Giron comprend la frustration due à ce type de financements par appel à projet qui est le financement de l'avenir et qui repose sur des projets qui sont déjà dans les tiroirs et prêts à être mis en œuvre. L'avantage c'est que cela peut financer des appels à projets petits ou importants. Mais aujourd'hui les financements qu'on a connus auparavant sont terminés. De même au niveau du département avec le projet réducéau et au dernier moment cela a été annulé. Elle reçoit aujourd'hui des lettres d'insultes. Au niveau le plus haut ils changent d'avis très rapidement et le système des appels à projets ne fonctionnera que comme cela, on peut le déplorer mais c'est comme cela.

Le Président rappelle que l'objectif est d'arroser le territoire de la communauté de communes du Haut-Livradois, on ne peut pas monter un projet en trois jours et il salue le travail réalisé par les élus et par Marielle Giraud qui y a passé ses soirs et ses week-ends. Nous avons de l'ingénierie qui va chercher des financements.

M. Pouget Jean-Philip ajoute que nous devrions nous féliciter quand on parle de notre territoire et que les communes qui n'étaient pas prêtes la dernière fois le seront la prochaine fois.

Le Président précise qu'il y a de gros investissements qui sont portés, tout cela sans emprunt et sans augmenter la fiscalité et avec un peu de réserve. Si la deuxième partie de l'enveloppe est mobilisée le budget prévisionnel permet de financer le reste à charge de cette nouvelle enveloppe tout en arrivant avec des finances saines dans le futur EPCI.

➤ **BA portage de repas**

Le Président présente le budget annexe « portage de repas ».

M. Mery indique que le véhicule électrique a été essayé sans le frigo et que cela ne fonctionnera pas avec le frigo.

Le Président précise qu'il n'y avait pas de véhicule frigorifique proposé à l'essai mais que le véhicule a été chargé avec des masses de tracteur pour compenser. D'autre part il indique qu'un contact a été pris avec la communauté de communes du Pays d'Ambert qui a des tournées de portage de repas plus urbaines ; en cas de problème avec le véhicule électrique sur la longueur de la tournée en Haut-Livradois, nous pourrions demain dans la grande intercommunalité échanger le véhicule électrique avec Ambert et cela permet de bénéficier d'un financement à 80%.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire par 21 voix pour et 1 abstention (M. Mery) approuve le budget annexe « portage de repas ».

➤ **BA Usine relais**

Le Président présente le budget annexe « usine relais ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « usine relais ».

➤ **BA Logements sociaux**

Le Président présente le budget annexe « logements sociaux ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « logements sociaux ».

➤ **BA les Plaines**

Le Président présente le budget annexe « les Plaines ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « les Plaines ».

➤ **BA immobilier professionnel**

Le Président présente le budget annexe « immobilier professionnel ».

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le budget annexe « immobilier professionnel ».

Monsieur Rodier quitte l'assemblée et ne participe plus aux votes.

• **Voirie forestière Voie Romaine choix du maître d'œuvre**

Le Président indique que trois personnes ont été sollicitées mais seules deux ont répondu. M.Perrufel a indiqué qu'étant autoentrepreneur il ne répondrait pas car cela lui ferait dépasser le seuil de travaux autorisés. Après analyse des offres, La CAO propose donc de retenir l'offre de M. de Soultrait.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et choisit M.De Soultrait comme maître d'œuvre pour la réalisation de la voirie forestière de la Voie Romaine.

• **Méthanisation**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation en vue du recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation a été lancée. Plusieurs réunions ont été faites avec l'accompagnement de l'ADUHME pour rédiger le cahier des charges.

Le Président propose un plan de financement prévisionnel et demande l'autorisation de solliciter les financements.

	COUT		
	HT	TTC	HTR
Etude de faisabilité méthanisation	18 760,00	22 512,00	19 434,61
Frais de publicité, organisation	1 000,00	1 200,00	1 035,96
ADEME / REGION			
DEPARTEMENT			
LEADER			
AUTOFINANCEMENT			

TOTAL	19 760,00	23 712,00	20 470,57
--------------	------------------	------------------	------------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le plan de financement proposé et autorise le Président à solliciter les financements indiqués dans le plan de financement.

Le Président indique que le technicien de l'ADUHME a également apporté son expertise pour l'analyse technique des offres. Au vu de cette analyse technique et des éléments financiers, la CAO propose de retenir le bureau d'étude Méthajoule.

Commission d'appel d'offres étude méthanisation 24 mars 2016	
Nom du candidat	Montant de l'offre
	HT
SOLAGRO	24 660,00
METHAVENIR	37 000,00
UP	35 046,00
NALDEO	22 900,00
EREP SA	22 740,00
METHAJOULE	18 760,00
S3D	19 030,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et choisit le bureau d'étude Méthajoule pour réaliser une étude de faisabilité sur une unité de méthanisation.

- **Maison de service au public : étude de programmation**

Le Président rappelle que, comme cela avait été présenté lors du conseil du 19 janvier, une étude pourrait être réalisée en vue de l'implantation d'une maison de service au public (MSAP) à Saint-Germain-l'Herm. Il présente le plan de financements prévisionnel et demande l'autorisation de solliciter les financements prévus.

	COUT	
	HT	TTC
Etude de programmation MSAP	24 000,00	28 800,00
Frais de publicité, organisation	1 000,00	1 200,00
ETAT		
LEADER		
AUTOFINANCEMENT		
TOTAL	25 000,00	30 000,00

M.Chassaigne demande ce qu'il y aura dans cette étude.

Le Président explique que le concept de MSAP est de faire un guichet d'accueil pour pallier l'éloignement des services publics tels que la CAF, la CPAM ou encore Pôle emploi en apportant une réponse locale au public. Le but de la communauté de communes du Haut-Livradois n'est pas de se cantonner à ce concept de MSAP au risque de créer une coquille vide mais bien d'identifier les besoins de la population pour apporter une réponse plus globale de type tiers-lieu. En effet aujourd'hui les chiffres indiquent qu'une forte proportion des gens utilisent le numérique pour avoir accès aux services publics. Il est donc nécessaire d'anticiper ce changement en restant conscients que le lien social sera un élément fondamental des services demain.

M.Hoenner ajoute que les MSAP bénéficient d'un financement sur du fonctionnement, ce qui est très rare. L'idée est de réfléchir comment combiner le cahier des charges des MSAP et les besoins et les opportunités du Haut-Livradois.

M.Chassaigne indique qu'il a rencontré un responsable de la Poste récemment avec un projet de maison de service à Saint-Amant-Roche-Savine qui n'est pas très complet mais qui consiste en une simple borne et le guichetier accompagne à l'utilisation de cette borne.

Mme Giron explique que le groupe la Poste a dégainé un peu vite en faisant leur carte avec les bureaux existants mais en ne tenant pas compte de l'obligation du cahier des charges d'être à plus de 20 minutes des services ou d'une autre MSAP. St Amant étant à moins de 20 minutes d'Ambert, il ne peut y avoir une MSAP. Le principe était que la poste louait les locaux et le service du guichetier aux services publics pour qu'ils viennent, ce système interroge d'ailleurs sur le fait qu'ils réduisent la voilure du service public au sein de la Poste et qu'on leur attribuerait en parallèle des financements publics.

Mme Renaudias demande si en revanche la Poste pourrait être présente au sein de la MSAP intercommunale.

M.Hoenner répond que c'est une bonne question qui recevra une réponse avec l'étude.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve la réalisation d'une étude de faisabilité, le plan de financement présenté et autorise le Président à solliciter les financements.

- **Régularisation régie de recette tourisme.**

Le Président explique à l'assemblée que suite à un vol d'un montant de 17€ au bureau d'information touristique de Saint-Germain-l'Herm la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur a été engagée. Elle a fait une procédure de demande de décharge en responsabilité et de remise gracieuse du régisseur auprès de la DDIP. Dans le cadre de cette procédure, il faut que le conseil communautaire émette un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la décharge en responsabilité de Mme Le Roy et accepte la remise gracieuse de la somme de 17€.

- **Accessibilité**

Le Président présente à l'assemblée le fruit des travaux de Melle Mathey concernant le diagnostic accessibilité. Il indique qu'il faut maintenant que le conseil communautaire valide l'agenda d'accessibilité programmé afin qu'il puisse être déposé.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire par 20 voix pour et une voix contre (M.Mery) approuve l'AdAP de la communauté de communes du Haut-Livradois et autorise le Président à le déposer.

M.Mery interpelle l'ensemble des élus sur le fait que cette décision est scandaleuse et que les dépenses sont démesurées pour seulement 1% de la population.

Le Président rappelle que la mise en conformité des bâtiments publics et l'AdAP qui la programme sont une obligation légale.

Le Président indique qu'il faut nommer 2 élus référents pour le suivi de cet AdAP. MM. Hoenner et Pouget Jacques se portent volontaires et sont nommés par le conseil communautaire.

Mme Gourbeyre demande pourquoi les gendarmeries ont été exclues de l'AdAP.

Le Président lui indique que l'Etat ne les considère pas comme des établissements recevant du public.

- **TEPCV**

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 19 janvier il a été proposé de recruter un maître d'œuvre pour suivre les projets financés dans le cadre de TEPCV, notamment les travaux au multiple rural de Bertignat et dans les deux gendarmeries. Il soumet à l'assemblée la proposition du bureau d'étude IFA (Ingénierie Forez Auvergne) pour un montant de 1 600€ HT pour Bertignat et 9520€ HT pour les gendarmeries.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le recrutement du bureau d'étude IFA pour la mission de maîtrise d'œuvre du multiple de Bertignat pour un montant de 1 600€ HT et pour la mission de maîtrise d'œuvre des gendarmeries pour un montant de 9 520€ HT.

Le Président rappelle également à l'assemblée que le projet TEPCV comporte un volet de diagnostic thermique réalisé à l'aide de drones sur les bourgs des 15 communes de la communauté. Il propose de retenir la proposition de la société Air Beez pour un montant de 13 500€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve la réalisation d'un diagnostic thermique par la société Air Beez pour un montant de 13 500€ HT.

- **FPIC**

Le Président indique que la communauté de communes du Haut-Livradois, comme les communes, n'a pas encore reçu les éléments relatifs au FPIC 2016. Il espère pouvoir présenter les éléments lors du prochain conseil communautaire le 23 mai. Vu les difficultés l'année dernière pour prévenir toutes les communes dans des délais très courts, il indique à l'ensemble des délégués que, comme l'an dernier la communauté de communes du Haut-Livradois va proposer une répartition dérogatoire du FPIC avec un versement de l'intégralité du FPIC à la CCHL. Il invite donc toutes les communes à vérifier leur calendrier de conseil communautaire afin de délibérer sur cette proposition avant le 30 juin.

- **Questions diverses**

Commémorations du 29 mai

Le Président rappelle qu'un groupe de travail a été constitué à l'initiative de M.Rodier pour réaliser une commémoration conjointe de toutes les communes de la communauté de communes du Haut-Livradois le 29 mai. Il propose que cette célébration se déroule en présence de tous les maires à Fournols.

M.Mery s'insurge de cette commémoration. Il demande pourquoi commémorer Verdun et pas le chemin des Dames et il rappelle que s'il fallait commémorer tous les événements marquants de la première guerre mondiale il faudrait en faire tous les jours.

Le Président propose de se retrouver le 29 mai à 10h à Fournols.

Inaugurations

Le Président indique aux délégués communautaires que l'inauguration du centre de loisirs intercommunal de Saint-Amant et de la ressourcerie aura lieu le 22 avril à 14h.

Budget annexe bois

Le Président informe les communes que si elles le souhaitent, elles peuvent faire un budget annexe bois notamment si elles ont des ventes de bois. En effet, les recettes de ces ventes viennent en déduction de la DGF. D'où l'intérêt de créer des BA bois. Cette information a été donnée par le ministre en réponse à une question du député M.Chassaigne et ce principe est validé par la trésorerie.

M.Chantelauze précise que ce budget n'étant pas créé au 31 décembre 2015, il est impossible d'affecter les résultats de l'année antérieure mais il faudra faire une subvention du budget principal à ce budget annexe.

Convention CRPF

Le Président rappelle qu'il n'y a plus d'animation CRPF sur le territoire suite à l'impossibilité d'émarguer au fonds européens. En conséquence, les citoyens ne peuvent plus obtenir les subventions du Conseil départemental car la validation par un technicien CRPF est nécessaire. Un projet est à l'étude avec le CRPF pour mutualiser un technicien CRPF sur tout le territoire des 7 intercommunalités de l'arrondissement ; une convention pourra peut-être être effective au 1^{er} juillet 2016. Une négociation est en cours pour permettre le financement des reboisements de printemps avec un contrôle a posteriori. Une première réunion est prévue mi-avril pour mettre en place cette convention. Une information très récente est tombée comme quoi au niveau national il n'y aurait plus le souhait de faire de l'animation forestière pour les propriétaires de parcelles de moins de 4 hectares. Mme Fougère a été sollicitée pour avoir des informations à ce sujet au niveau de la Région.

Règlementation défrichement

Le Président rappelle que la loi prévoit que lorsqu'on défriche une zone boisée même dans des zones à reconquérir, il faut compenser par un reboisement équivalent. Ce principe est absurde dans un territoire boisé comme le nôtre. Cette compensation ne s'appliquerait plus sur les zones à reconquérir si la commune est boisée à plus de 45%. Pour notre CC toutes nos communes sont boisées à plus de 45% mais la question se pose dans le département, notamment dans les Combrailles avec des zones boisées à reconquérir au beau milieu de zones agricoles.

Equipement numérique des écoles

Mme Giron indique qu'une présentation Canopée aura lieu le 27 avril à Saint-Germain-l'Herm pour que les instituteurs prennent connaissance du matériel et des possibilités pour faire un projet pédagogique dans chaque école. Il faudra ensuite déterminer le matériel nécessaire dans chaque école et une expertise sera faite dans chaque école pour réaliser l'aménagement de la classe. Il y aura probablement des coûts engendrés pour permettre l'installation du nouveau matériel.

Projet photo

Mme Giron explique qu'il y a beaucoup de fonds photographiques sur le territoire du Haut-Livradois et donc un fort potentiel de photos anciennes voire très anciennes. En étendant au Livradois et à la Vallée de la Dore c'est pratiquement le seul territoire qui avait presque un photographe par commune. A St Eloy M.Picard a une très belle collection d'appareils photos. Avec tout ce patrimoine, l'idée est née

de contacter le CD63 et de voir s'il serait possible de faire une rétrospective des archives départementales de la photo « les Puydômois vus par les Puydômois » avec la proposition que le secteur du Haut-Livradois soit porteur de projet afin de bâtir quelque chose sur le thème de la photo avec une perspective actuelle. St Amant, St Eloy, St Germain, Condat et d'autres communes peuvent se positionner pour faire des animations (stages avec les scolaires...) Beaucoup d'idée de la photo d'antan au selfie... Il reste plein d'idées à trouver. Voilà l'idée qui en est aux prémices. Elle propose aux élus de voir comment associer les forces vives du territoire pour en faire quelque chose de dynamique et elle donne rendez-vous à tous mercredi 6 avril à 18 à st Eloy. Elle souligne l'intérêt de verser les fonds de ce type aux archives départementales. Cette procédure ne revient absolument pas à déposséder les gens mais à numériser les documents pour les conserver dans le patrimoine commun et rendre les originaux à leur propriétaire.